Meriyama Bane

Daniele Pitrolo

Patrick Rivera

Vérification de cahier des charges d'application de réservations hôtellières

Erreurs dans la collection des exigences

Exigences de 1 à 10. **Type de l'erreur**: incomplétude. **Nature de l'erreur**: aucune des exigence ne spécifie son critère de vérification. La numérotation est basique et ne montre pas l'éventuelle interdépendance des exigences. Le langage utilisé n'est pas contraint, notamment il n'y a pas recours à la formule "le système doit".

1. **Type de l'erreur**: bruit.

Nature de l'erreur: signaler que la region concernée est celle alpine ne fournit pas une information utile pour la définition des exigences.

Type de l'erreur: incomplétude.

Nature de l'erreur: une liste complète des hôtels et de leur station doit être fournie.

2. **Type de l'erreur**: incomplétude.

Nature de l'erreur: une liste des codes d'hôtel et des numéros de chambres associés doit être fournie.

3. **Type erreur**: bruit.

Nature de l'erreur: il est inutile de préciser que la demande du client parvient aux opérateurs par voie téléphonique.

Type erreur: ambiguïté.

Nature de l'erreur: s'agit-il d'une adresse postale ou bien d'une adresse mél?

Type d'erreur: sous-spécification.

Nature de l'erreur:

- les informations sont-elles toutes obligatoires ou pas?
- nécessité de préciser le type des chambres (simple, double...)

Type d'erreur: sur-spécification.

Nature de l'erreur: si le client est déjà présent dans la base de données, des informations sont déjà présentes et uniquement à confirmer.

4. **Type erreur**: sous-spécification.

Nature de l'erreur: il n'est pas précisé si le numéro d'ordre doit être unique.

5. **Type d'erreur** : incohérence.

Nature de l'erreur : elle n'est pas une exigence, elle peut être integrée comme attribut qualité de la période dans l'exigence n.3.

6. **Type d'erreur** : incomplétude.

Nature de l'erreur : nécessité de spécifier les contrôles à effectuer par le système avant validation. Nécessité de signaler le résultat de la vérification.

7. **Type d'erreur** : exigence non vérifiable.

Nature de l'erreur : le système ne peut pas prévoir le comportement de l'opérateur.

Type d'erreur : sous-spécification.

Nature de l'erreur : pendant combien de temps la demande reste-t-elle en attente? Y a-t-il des actions que le système doit exécuter afin de vérifier si la demande peut être satisfaite?

8. **Type d'erreur** : sous-spécification.

Nature de l'erreur : L'exigence parle d'introduction "eventuelle" et ne dit pas explicitement si le système doit vérifier que l'utilisateur n'existe pas déjà dans la base de données.

Type d'erreur : incohérence.

Nature de l'erreur : la nécessité de rentrer les informations du client dans la base de données s'il est possible de satisfaire sa demande est en contradiction avec la nécessité de mettre sa demande en attente.

Type d'erreur : sous-spécification.

Nature de l'erreur :

- Le système doit signaler comme non disponibles les chambres reservées.
- Quelles sont les informations du nouveau client qui sont introduites dans la base de données?
- Quelles informations sont contenues dans le message de confirmation envoyé au client?
- 9. **Type d'erreur** : incomplétude.

Nature de l'erreur : il est nécessaire de préciser la nature des jours pris en compte (ouvrés, ouvrable, calendaires).

10. **Type d'erreur** : incomplétude.

Nature de l'erreur : les chambres concernées par la réservation annullée doivent-elles être disponibles à de nouvelles reservations?

Version corrigée

1. Le système doit permettre la réservation de chambres d'hôtel pour plusieurs stations chacune ayant plusieurs hôtels.

Critère de vérification: L'opérateur doit pouvoir effectuer une réservation dans chacun des hôtels mentionnés dans la liste jointe.

2. Le système doit utiliser la codification des hôtels déjà existante et référencer leurs chambres par leurs numéros.

Critère de vérification: Les listes des codes des hôtels et de leurs chambres doivent correspondre aux listes prévues par le système et produites en pièce jointe.

3. Lorsque la demande est faite par une personne non présente dans la base de données

cliens, le système doit demander les informations suivantes:

- nom, prénom
- adresse mél
- numéro de téléphone
- numéro de carte de crédit, type de carte, date d'expiration
- période de réservation (entendue comme continue)
- nombre de chambres
- catégorie d'hôtel
- station désirée

Si la personne est présente dans la base, le système doit proposer automatiquement les informations suivantes

- · nom, prénom
- adresse
- numéro de téléphone
- numéro de carte de crédit, type de carte, date d'expiration

Permettre qu'elles soient modifiées et demander les informations suivantes:

- période de réservation (entendue comme continue)
- nombre de chambres
- catégorie d'hôtel
- station désirée

Critères de vérification:

- 1. Impossibilité de faire une demande sans renseigner les informations obligatoires; possibilité de renseigner les informations complémentaires.
- 2. Lorsque le nom et le prénom saisis correspondent à un client présent dans la base de données
- 3. Le système doit affecter un numéro d'ordre unique à chaque demande.

Critère de vérification: présence d'un numéro d'ordre pour chaque démande.

6. Le système doit contrôler que les chambres du type et nombre demandés sont disponibles pour la période indiquée. En cas de disponibilité, le système signale la possibilité d'effectuer la réservation.

Critère de vérification: une réservation doit être évaluée comme possible uniquement en cas de disponibilité des solutions requises (chambres -type et nombre-, catégorie d'hôtel et période).

7. Le système doit pouvoir mettre une demande en attente.

Critère de vérification: Il est possible de consulter une demande de réservation qui n'a pas été confirmée, mais qui a été mise en attente.

- 8. S'il est possible de satisfaire la demande, et si le client n'est pas déjà présent dans la base, le système doit introduire dans la base de données ces informations du nouveau client:
- · nom, prénom
- adresse mél
- numéro de téléphone

Le système doit marquer les chambres concernées par la demande comme occupées.

Le système doit envoyer automatiquement un courriel de confirmation au client contenant les dates de début et de fin du séjour, le montant total.

Critères de vérification:

- Un nouveau client doit être présent dans la base de données après l'acceptation d'une demande.
- Une chambre concernée par une réservation doit être marquée comme non disponibile.
- Pour une réservation effectuée par un client déjà présent dans la base de données, les informations sont gardées inchangées. Elles sont mises à jour en cas de changements.
- 9. Le système ne doit pas effectuer de prélèvement en cas d'annulation de réservation ayant lieu au plus tard le matin, 7 jours calendaires avant le début du séjour.

Critère de vérification: Pour une réservation à partir du 7 du mois, en cas d'annulation le dernier jour du mois précédent à midi, aucun prélèvement n'aura lieu. Toute annulation avant ne donnera lieu à prélèvement non plus.

10. En cas d'annullation parvenant après le délai défini dans l'exigence n.9, le système doit débiter la carte bancaire du client de 75% du prix de la réservation.

Critère de vérification: Pour une réservation à partir du 7 du mois, en cas d'annulation le dernier jour du mois précédent l'après-midi, le 75% du prix de la réservation sera prélevé, ainsi qu'en cas de toute annulation postérieure.